

Page de garde de la fiche de données de sécurité

Identification du produit :

Nom commercial : **Pury Grey**

Utilisation : **Produit de nettoyage
(usage privé et professionnel)**

Fournisseur transmettant la fiche de données de sécurité :

BUCHER + WALT SA
Route de Soleure 8
CH-2072 St-Blaise
Téléphone : +41 32 755 95 00
E-mail : info@bucher-walt.ch

Numéro national d'urgence (Suisse) :

145 – Tox Info Suisse (accessible 24 h/24)

Informations destinées aux utilisateurs concernant :

Section 7 Manipulation et stockage

Lors de la manipulation et du stockage, les prescriptions de la loi sur le travail (LTr), de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) et de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) doivent être respectées.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation suffisante des locaux. Conserver les récipients bien fermés dans l'emballage d'origine. Veuillez protéger le produit contre le gel.

Section 8 Limitation de l'exposition / équipements de protection individuelle

Valeur limite MAK pour l'acide citrique : 2 mg/m³, valeur de courte durée 4 mg/m³ selon la SUVA.

Port de lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussures, gants en nitrile recommandés.

Page de garde de la fiche de données de sécurité

Protection respiratoire non nécessaire si la ventilation est suffisante.

Section 13 Élimination

Élimination conformément à l'ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OLED, VVEA) et à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, VeVA).

Les restes de produit doivent être éliminés par une entreprise d'élimination agréée.

Les emballages vidés de leur contenu peuvent être recyclés.

Section 15 Dispositions légales

Loi sur les produits chimiques (LChim), ordonnance sur les produits chimiques (OChim), loi sur le travail (LTr), ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), OLED (VVEA), OMoD (VeVA).

Le produit est classé comme dangereux (Aquatic Chronic 3, H412) et est soumis aux prescriptions correspondantes en matière d'étiquetage et de protection en Suisse.

Page de garde établie le : 02.02.2026

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Pury Grey
Art-Nr. 1.0601.02844.00000
Identifiant unique de formulation UFI: 66V7-M0S3-R009-3SNE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produits de nettoyage (usage domestique et professionnel)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1,
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 (0)40 3204 997 0
Télécopie +49 (0)40 3204 997 99
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l'information:
Téléphone +49 (0)40 3204 997 0
Télécopie +49 (0)40 3204 997 99

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse 145
France: Numéro ORFILA (INRS): +33 145 42 59 59
24/7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Eye Irrit. 2, H319

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Remarque

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Autre étiquetage

moins de 5 % agents de surface non ioniques
LINALOOL (CAS 78-70-6)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
5949-29-1	611-842-9		acide citrique monohydraté	5 - 15 pds %	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	ATE(voie orale): > 5400 mg/kg ATE(voie cutanée): > 2000 mg/kg

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119457026-42-XXXX	acide citrique monohydraté

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.
En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Sable

Sciure de bois

Liant universel

Kieselguhr

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter tout contact prolongé/répété avec la peau.

Éviter le contact avec les yeux.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Éviter de:

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Stockier dans des conteneurs scellés frais et sec.

Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
77-92-9	201-069-1	Acide citrique	2 (1) [mg/m³] Court terme(mg/m³) 4 (1)(2) (1) Inhalable fraction (2) 15 minutes average value (CH)

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
5949-29-1	acide citrique monohydraté	440 mg/L	eaux, eau douce	
5949-29-1	acide citrique monohydraté	3.46 mg/kg	sédiment, eau de mer	
5949-29-1	acide citrique monohydraté	34.6 mg/kg	sédiment, eau douce	
5949-29-1	acide citrique monohydraté	33.1 mg/kg	poids à station d'épuration (STP) sec	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité, qui peuvent varier selon le fabricant.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:

vêtement de protection léger

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

Couleur

vert

Odeur

odeur de lavande

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	Point de fusion < 0 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair			non inflammable
Température d'auto-inflammabilité			Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	dans l'état fourni env. 7 (20°C)	DIN 19261	
Viscosité	(dynamique) < 10 mPa*s (25°C)	Brookfield	
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		miscible en toutes proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	23 hPa (50°C)	DIN 51640	
Densité et densité relative	1.02 g/mL (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

Autres informations

voir fiche technique

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu'acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Numéros CAS5949-29-1 acide citrique monohydraté > 5400 mg/kg Espèce Souris	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	Numéros CAS5949-29-1 acide citrique monohydraté > 2000 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.		

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
Pas d'effet d'irritation.			

Mutagenicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Aucune indication de génotoxicité n'est disponible.

Cancerogénité

Estimation/classification

Aucune indication d'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Aucune indication d'effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	Numéros CAS5949-29-1 acide citrique monohydraté CL50: > 440 mg/L Espèce <i>Leuciscus idus</i> (aunée dorée) Durée du test 48 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Numéros CAS5949-29-1 acide citrique monohydraté EC50 1535 mg/L Espèce <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau géante) Durée du test 24 h	OCDE 202	
	Numéros CAS5949-29-1 acide citrique monohydraté EC50 1535 mg/L Espèce <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau géante) Durée du test 24 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Numéros CAS5949-29-1 acide citrique monohydraté EC50 > 425 mg/L Espèce <i>Scenedesmus quadricauda</i> Durée du test 168 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Élimination conformément aux prescriptions légales.

*** Remarque**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

Pury Grey

Date d'édition 22.01.2026
Date d'exécution 17.05.2023
Version 1.3 (fr)
remplace la version de 30.08.2019 (1.2)

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

*** Modes de transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CLP: Classification, étiquetage et emballage

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

WGK: classe risque aquatique

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008). a été effectuée.

Indications de stage professionnel

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparées en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Pury Grey

Date d'édition	22.01.2026
Date d'exécution	17.05.2023
Version	1.3 (fr)
remplace la version de	30.08.2019 (1.2)

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente